

## **OBS CARE – La protection exclusive**

### **Introduction**

#### **OBS CARE – Votre garantie de sécurité maximale et de longévité**

Avec OBS CARE, vous optez pour une qualité supérieure, un grand confort et une longue durée de vie. Désormais, avec OBS CARE, vous bénéficiez d'une sécurité encore renforcée – grâce à une extension de garantie exclusive allant jusqu'à 10 ans !

#### **Votre protection complète – jusqu'à 10 ans de tranquillité !**

Profitez de l'une des rares garanties de 10 ans dans le secteur du bowling – ou optez pour une prolongation de 5 ans si vous choisissez OBS CARE ultérieurement.

#### **Sécurité totale – aucun coût caché**

- ✓ 0 € pour les réparations non imputables au client
- ✓ Assistance téléphonique et en ligne gratuite
- ✓ Pièces de rechange gratuites si nécessaire

#### **Flexible & transparent**

- ◆ Souscription possible pendant la garantie légale de deux ans
- ◆ Réserveable exceptionnellement même ultérieurement

#### **Rapide & fiable – notre promesse de service**

En cas de besoin, notre service client est à vos côtés. La condition à l'extension de garantie est un entretien annuel complet et sans interruption, effectué par OBS ou un partenaire contractuel agréé.

## **OBS CARE – Plus de protection, plus de confort, plus de bowling !**

---

### **Informations tarifaires – Entretien CARE**

Choisissez pour les composants suivants de l'installation NGT votre protection exclusive jusqu'à une durée maximale de 10 ans. Veuillez cocher les composants pour lesquels vous souhaitez l'extension de garantie :

Nombre :

airOsetter : \_\_\_\_\_ x \_\_\_\_\_,00 € = \_\_\_\_\_,00 € **Prix total**

*Des frais supplémentaires de déplacement aller-retour à partir de LOUVIGNY (57) ainsi que d'éventuels frais d'hébergement et de repas sont à prévoir. Tous les prix s'entendent hors TVA applicable. Les ajustements dus à l'augmentation des coûts salariaux ou matériels sont réservés.*

---

### **Contrat d'extension de garantie (OBS CARE)**

#### **1. Durée et début des prestations de la garantie prolongée**

1.1 OBS accorde, à compter de la signature du contrat, une garantie supplémentaire jusqu'à 10 ans maximum à partir de la date d'achat des composants.

1.2 La garantie débute à la date de la facture OBS CARE.

#### **2. Conditions préalables**

2.1 Le composant a été acquis auprès d'un revendeur agréé ou directement auprès de NGT Bowling e.K. dans un pays de l'UE, en Suisse, au Royaume-Uni ou en Norvège.

2.2 La garantie n'est valable que pour les installations exploitées dans ces pays.

2.3 La garantie ne s'applique qu'aux composants listés dans la liste des installations et n'est pas transférable à d'autres pièces.

2.4 En cas de cession, le nouvel acquéreur remplace le partenaire contractuel dans ses droits et obligations, à condition que OBS en ait été informée.

2.5 La souscription à OBS CARE doit avoir lieu dans les deux ans suivant l'achat. Les exceptions doivent être notées sous « Accord particulier », page 9.

2.6 La facture d'achat et le document OBS CARE doivent être présentés sur demande du support technique.

2.7 L'utilisation des composants doit être conforme à leur usage prévu.

2.8 Un entretien annuel sans interruption est obligatoire, réalisé uniquement par OBS ou un revendeur agréé.

---

### **3. Contenu et étendue de l'extension de garantie**

3.1 Les défauts sont corrigés dans un délai raisonnable via support téléphonique ou en ligne, ou par fourniture de pièces de rechange. Les frais de main-d'œuvre du client ou de son prestataire ne sont pas couverts. Les frais de livraison sont à la charge du client.

3.2 Les pièces remplacées deviennent la propriété de OBS.

3.3 Les réparations doivent être préalablement validées par OBS.

3.4 Les réparations et remplacements n'entraînent pas de prolongation de la durée du contrat.

3.5 Le support est disponible :

*Lundi au vendredi de 9h à 20h.*

*Une assistance pour les urgences 7j / 7 de 9h à 22h.*

Exceptions : congés OBS, jours fériés, cas de force majeure.

3.6 Les mises à jour logicielles actuelles de airOsetter sont incluses.

3.7 Le client doit signaler immédiatement tout cas de garantie à OBS.

---

#### **4. Limitations de l'extension de garantie**

Ne sont pas couverts :

- 4.1 Erreurs d'installation ou non-respect des instructions d'usage/sécurité.
  - 4.2 Usage inapproprié, mauvaise manipulation, mauvais matériaux.
  - 4.3 Influences extérieures (chocs, intempéries, etc.).
  - 4.4 Modifications non autorisées.
  - 4.5 Accessoires non d'origine.
  - 4.6 Fluctuations de courant en dehors des tolérances spécifiées.
  - 4.7 Manque d'entretien, nettoyage ou maintenance préventive.
  - 4.8 Usure normale (ex. : baisse de capacité de charge).
  - 4.9 Réparations non faites par du personnel qualifié.
  - 4.10 Si le client ne possède pas ces compétences, il doit suivre une formation OBS.
  - 4.11 Sont exclus les pièces d'usure comme : quilles, câbles, coques de protection, caoutchoucs de frein, tapis de rebond, etc.
- 

#### **5. Protection des données**

Les données personnelles sont utilisées exclusivement pour le traitement de la commande, conformément aux lois sur la protection des données.

---

#### **6. Prescription**

Le délai de prescription d'un cas de garantie est d'un mois à compter de sa survenance.

---

## **7. Droit de rétractation**

Vous pouvez résilier ce contrat dans un délai de 14 jours à compter de sa signature et de la date d'émission sans donner de motif, par courrier recommandé AR ou email à :

### **ONLINE BOWLING SOLUTION**

Service OBS CARE

2 rue du Stade – 57420 LOUVIGNY

Tél. : +33 (0) 618978599

Email : gaby.ananicz@onlinebowlingsolution.com

En cas de résiliation, tous les paiements reçus (hors frais de livraison) seront remboursés dans un délai de 14 jours après réception de votre demande. Le remboursement s'effectuera via le même mode de paiement. Tous les services seront immédiatement suspendus.

Les services déjà rendus seront facturés au prorata.

---

## **8. Rémunération / augmentation contractuelle**

Le paiement est dû à l'avance, 4 semaines avant la date d'entretien annoncée par OBS.

OBS peut augmenter le prix après notification écrite, au plus tôt 3 mois après l'annonce.

L'augmentation ne peut excéder 20 % du tarif des 12 mois précédents. En cas de refus du client, le contrat peut être résilié avant l'entrée en vigueur du nouveau tarif.

---

### **Informations sur l'installation de bowling couverte par la garantie :**

(Champs à remplir : exploitant, adresse, coordonnées...)

---

**Composants de l'installation concernés par la garantie prolongée :**

- **Groupe A** : airOsetter
  - **Groupe B** : airOlift (rampe de retour)
  - **Groupe C** : airOvator (élevateur)
- 

**Accords particuliers :**

(à remplir)

---

**Durée du contrat**

Début : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 20 \_\_\_\_

Fin : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 20 \_\_\_\_

**Client / partenaire contractuel :**

(Champs à remplir : société, nom, adresse, n° TVA, signature...)

---

**Fournisseur OBS CARE (garant) :**

**Société** : ONLINE BOWLING SOLUTION

N° TVA : FR13807904529

Siret : 80790452900037

Adresse : 2 rue du Stade – 57420 LOUVIGNY

Tél. : +33 (0) 618978599

Email : gaby.ananicz@onlinebowlingsolution.com

Date / Cachet / Signature